



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

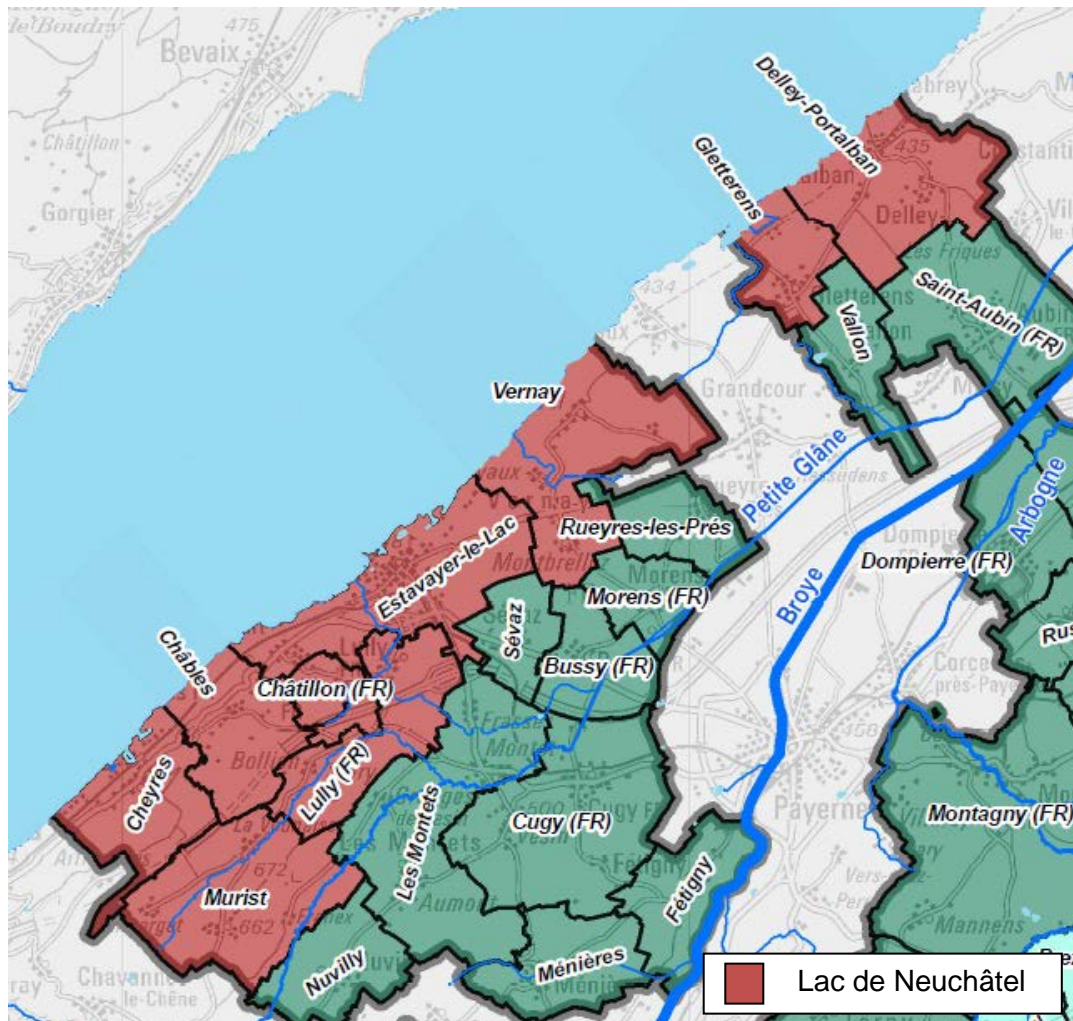
Service de l'environnement SE n
Amt für Umwelt AfU

Service des ponts et chaussées SPC
Tiefbauamt TBA

Section lacs et cours d'eau
Sektion Gewässer

Mise en œuvre de la LCEaux

Proposition de bassins versants Bassin versant LAC DE NEUCHÂTEL



Nombre de communes	9
Nombre d'habitants	12 200
Surface du BV	48 km ²
Langue	français

Introduction

Conformément à la loi cantonale du 18 décembre 2009 sur les eaux (LCEaux), la gestion des eaux devra se faire à l'avenir par bassin versant (BV). Par gestion des eaux, on entend toutes les mesures liées à la protection des eaux superficielles et souterraines, à l'utilisation des eaux ainsi qu'à l'aménagement des cours d'eau et des lacs. La gestion des eaux potables n'est actuellement pas intégrée à la présente démarche.

A l'intérieur des bassins versants, les communes seront appelées à collaborer, afin de gérer leurs eaux. Elles devront ensemble établir un plan directeur de bassin versant. Ce dernier, basé sur l'analyse de la situation initiale, fixera les objectifs et les principes généraux de la gestion des eaux pour une période de dix ans. Il permettra de coordonner les mesures à prendre entre les communes ou autres organisations administratives locales.

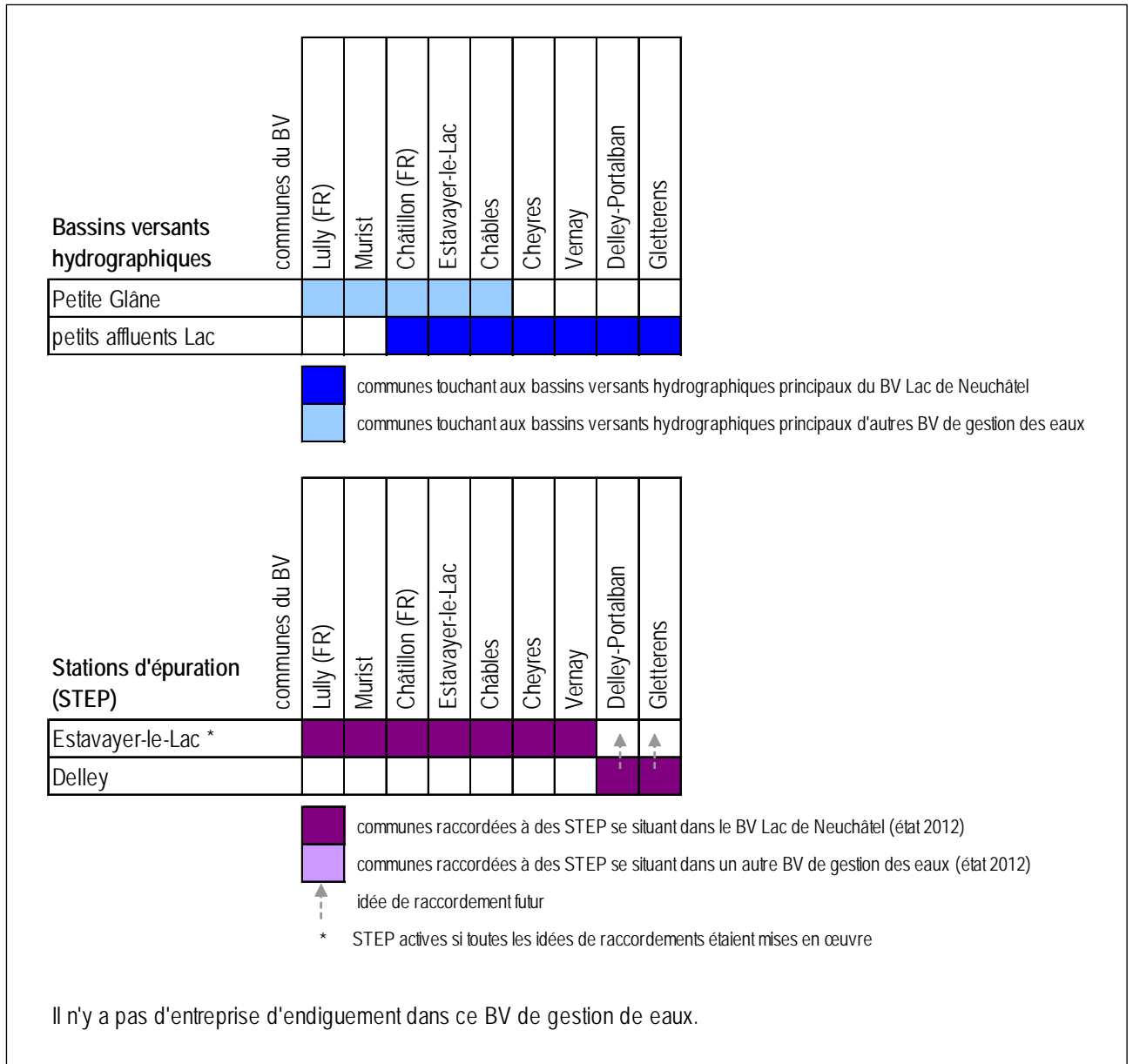
A l'intérieur des bassins versants, les communes devront se regrouper et s'organiser pour au minimum élaborer et financer le plan directeur de bassin versant. Toutefois, la collaboration pourrait être plus étendue si les communes le désirent.

Description du découpage

Le critère prédominant pour la délimitation de ce bassin versant est l'épuration des eaux. Ce BV comprend toutes les communes fribourgeoises raccordées aux stations d'épuration (STEP) d'Estavayer-le-Lac et de Delley.

Du point de vue de l'hydrographie, ce BV regroupe toutes les communes fribourgeoises situées sur les rives du lac de Neuchâtel.

Tableau de synthèse



Discussion

Les coordinations qui pourraient être envisagées sont les suivantes:

- > Un projet de revitalisation est en cours sur la Petite Glâne. Des affluents de ce cours d'eau traversent les communes de Murist, Lully et Châtillon. Certaines parties de ce projet pourraient toucher aussi les affluents, impliquant une coordination avec les communes concernées et le BV BROYE.
- > Une bonne partie de la rive sud-est du lac de Neuchâtel est classée comme zone de protection d'importance nationale (la grande Cariçaie). Une collaboration avec les cantons de Neuchâtel et Vaud pourrait être envisagée pour traiter les rives du lac de Neuchâtel de façon homogène.
- > Selon l'idée de régionalisation de l'épuration, la STEP de Delley pourrait se raccorder à terme à celle d'Estavayer-le-Lac ou en alternative à celle de Neuchâtel. Dans ce cas, une collaboration avec les communes concernées serait à envisager.

Renseignements

—

Service de l'environnement SEn
Section protection des eaux

Rte de la Fonderie 2, 1701 Fribourg

T +26 305 37 60, F +26 305 10 02

Service des ponts et chaussées SPC
Section lacs et cours d'eau

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +26 305 37 37, F +26 305 37 38

Août 2013

—